

Mairie de  
Causse et Diège

LE BOURG  
MAIRIE LOUPIAC CAUSSE DIEGE WANAD  
12700 CAUSSE ET DIEGE

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 08 AVRIL 2019

**Président :**

Serge

MASBOU

**Secrétaire(s) de séance :**

Jasmine SOULIÉ

**Présents :**

Isabelle DELAIRE, Pierre GONDON, Yves FAVRE, Angélique POUX, Pascal BERGON, Jasmine SOULIÉ, Claude GRÈS, Lionel CARRIÈRE, Vincent SÉRIEYSSOL, Alain PINET, Alain CHAYRÈS, Marilyn BÉNABEN, Serge MASBOU

**Absents :**

Christian LAC  
Éric RAYNAUD

Participation communale transports scolaires vers le secondaire :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la prise en charge de la commune pour le transport scolaire vers le collège.  
Le Conseil Municipal refuse, à la majorité, la prise en charge de la commune pour le transport scolaire vers le lycée.

Approbation des CA 2018: Sérignagou, Assainissement, Commune :

CA 2018 le Sérignagou : déficit de fonctionnement de 0,36€  
CA 2018 Assainissement : Déficit d'investissement de 16615,46€  
Excédent de fonctionnement de 18988,46€

CA 2018 Commune : Déficit d'investissement de 125957,80€  
Excédent de fonctionnement de 270462,29€

Les comptes de gestion 2018 élaborés par le Centre des Finances Publiques sont en concordance avec les Comptes Administratifs.

Vote pour à l'unanimité des membres présents.

Affectation des résultats 2018 :

Assainissement : R002 excédent de résultat reporté : 18988,48€

Commune : R002 excédent de résultat reporté : 144504,49€

1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 125957,80€

Vote pour à l'unanimité des membres présents

..!...

Pour extrait :

En Mairie, le 15 avril 2019

Cet extrait doit être affiché  
à la porte de la Mairie, dans  
la huitaine qui suit le jour de  
la délibération.

MAIRE



MASBOU

Serge

Signature et cachet

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Page 2)

## Vote des taux 2019 :

Taxe habitation : 9,13%  
Taxe foncière bâtie : 16,23%  
Taxe foncière non bâtie : 79,04%  
Ces taux restent inchangés par rapport à 2018.  
Vote pour à l'unanimité des membres présents.

## Vote des budgets primitifs 2019 : Assainissement, Commune :

Assainissement :	Exploitation		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6923,02	14000,00	9450,00	/
Opérations d'ordre	30275,78	4210,32	4210,32	30275,78
Solde reporté	/	18988,48	1615,46	/

  

Commune :	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	460117,79	504066,00	307184,70	275262,52
Opérations d'ordre	188452,70	/	/	188452,70
Restes à réaliser	/	/	187000,00	134948,28
Solde reporté	/	144504,49	104478,80	/

Vote pour à l'unanimité.

## Proposition d'intervention relative à une prestation en psychologie du travail pour le poste de l'Agence Postale et bibliothèque à Gelles :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse la mise en œuvre de cette intervention.

## Modification du temps de travail de Nathalie RIGAL :

La durée hebdomadaire du temps de travail de Nathalie RIGAL passe de 17H30 à 20H40.  
Vote pour : à l'unanimité des membres présents

## Compétences communautaires - Voie Verte - GEMAPI :

Le Conseil Municipal est favorable, à l'unanimité des membres présents, à l'adoption des compétences statutaires du Grand-Figeac.  
Le Conseil Municipal est favorable, à l'unanimité des membres présents, à l'adoption des compétences statutaires du Grand-Figeac telles qu'elles sont rédigées.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis défavorable à l'adhésion du Grand-Figeac au Syndicat mixte Voies Vertes du Lot pour l'aménagement de voies vertes sur son territoire.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à l'adhésion du Grand-Figeac au Syndicat mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval.

## Questions diverses :

Un Comité de pilotage est mis en place pour la résolution des problèmes de téléphonie mobile sur le site du Sérignagou.  
Suite au passage du Rallye des Causses, les chemins vont être refaits, à compter de la semaine prochaine.

La séance est levée à 23H30.

Pour extrait :

En Mairie, le 15 avril 2019

Cet extrait doit être affiché  
à la porte de la Mairie, dans  
la huitaine qui suit le jour de  
la délibération.

